

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX

01130

Tél: 04.50.59.81.51 Fax: 04.50.59.85.03
mairiestgermaindejoux@wanadoo.fr

COMPTE – RENDU

Réunion du Conseil Municipal du 10 mars 2017

Convocation du 6 mars 2017
« Session ordinaire »

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, le vendredi 10 mars 2017 à 20 heures en Mairie, sous la Présidence de M. Gilles THOMASSET, Maire.

Etaient présents : Rosemarie GERMAIN - Jean-Michel GHERARDI –adjoints - João DA SILVA - Bayram DINGER – Philippe FAURAX – Samuel MARTINS DO REGO.

Absents excusés : Marie-Claude GRANDCLEMENT, Cédric MALBRANQUE

Rosemarie GERMAIN est élue secrétaire de séance.

Après avoir approuvé à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente,

- ACCEPTE le paiement des factures présentées.
- APPROUVE le contenu et les conclusions du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 2 février 2017 ainsi que les montants d'attributions de compensation. (51 423 € pour la commune).
- DEMANDE de revoir les clauses de la convention avec la Société d'Exploitation des Sables et Minéraux (SAMIN) concernant la carrière souterraine.
- ARRETE à 868.00 € par élève le montant de la participation financière des communes voisines aux frais de scolarisation pour l'année 2016 et à 183.08 € par élève le montant des frais d'activités périscolaires de septembre à décembre 2016.
- CONSERVE le tarif 2016 de vente de l'eau aux abonnés soit : 1.25 € le m3, redevance assainissement : 0.85 € le m3 ; forfait d'entretien : 55 € par foyer. Les taux communiqués par l'agence de l'eau sont les suivants :
 - Redevance pour pollution : 0.29 € le m3
 - Redevance pour la modernisation des réseaux : 0.155 € le m3
- DEMANDE une aide à l'agence de l'eau pour le remplacement de la télégestion à la station de pompage.
- APPROUVE la proposition de l'Office national des forêts relative au programme des coupes de bois à asseoir en 2017 dans la forêt soumise au régime forestier ainsi que le programme des travaux.

- SOLLICITE la région Rhône Alpes pour obtenir une subvention à hauteur de 30 % ainsi que le fonds local pour une aide à hauteur de 20 % pour les travaux forestiers.
- FIXE un coût annuel de 100 € pour le droit de place du camion pizza roll'.
- PRECISE que l'indemnité du maire est fixée à 17 % et celle des adjoints à 6.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- NE RETIENT PAS la proposition de la commune de Châtillon en Michaille pour la mise à disposition de leur policier et reste en attente d'une réflexion si ce service est octroyé au territoire nord de la CCPB.
- VOTE le taux des taxes directes locales soit : 11.50 % pour la taxe d'habitation – 12.39 % pour la taxe foncière sur le bâti – 39.66 % pour la taxe foncière sur le non bâti.
- ADOPTE à l'unanimité les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2016 arrêtés : pour le budget communal avec un excédent de 536 313.54 € en section de fonctionnement et un déficit de 66 972.98 € en section d'investissement - pour le budget eau et assainissement avec un excédent de 34 149.93 € en section d'exploitation et un excédent de 111 274.14 € en section d'investissement.
- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du budget communal en report de fonctionnement sur le budget 2017 : 386 313.54 € et 150 000 € en investissement au 1068 et pour le budget eau et assainissement en report de fonctionnement : 34 149.93 €.
- VOTE à l'unanimité les budgets primitifs de l'exercice 2017, arrêtés équilibrés en recettes et en dépenses aux sommes de 1 614 200 € en fonctionnement et 1 325 550 € en investissement pour le budget communal – 133 400 € en exploitation et 160 274 € en investissement pour le budget eau et assainissement.
- DECIDE de verser une contribution assainissement de 16 000 € au budget eau assainissement.
- ORGANISE les bureaux de vote concernant les élections présidentielles (23 avril et 7 mai) et les élections législatives (11 et 18 juin).
- EST INFORME :
 - o Du projet d'ENEDIS d'enfouissement d'une ligne haute tension de Trébillet à Longefand.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le Maire,
Gilles THOMASSET